

Séance du 24 Novembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt,

Le 24 Novembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance publique, à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Novembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GARDEN Bruno, DREY Marie-France, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, BELTRAMÉ Stéphanie, MOURMANT Christophe, MORIN Stéphane, BUREAUD Grégory, RANNOU Virginie, GOUSSET Estelle, FERRAND Pascal, BOSSARD Marie-Pierre, REYMOND-BURDIN Rose-May, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Pouvoirs : VILLENEUVE SOULARD Claudie a donné pouvoir à DUPUY Isabelle, LACOTTE Christian a donné pouvoir à REYMOND-BURDIN Rose-May.

A été nommé secrétaire de séance : LESPINASSE Sylvain

ORDRE DU JOUR

- 1 **Approbation du Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020**
- 2 **Autorisation d'ester en justice devant le Tribunal Administratif**
- 3 **Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal**
- 4 **Projet d'enfouissement des réseaux route de la Sauzaie et route de Beausseuil**
- 5 **Lotissement « Chez Pillet »**
- 6 **Informations diverses**
- 7 **Questions diverses**

En raison de l'épidémie de Covid-19, la séance se fera à huis-clos. Le public présent se tiendra à l'extérieur de la salle où il pourra suivre la réunion grâce à un haut-parleur.

PRÉAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne le secrétaire selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : Monsieur Sylvain LESPINASSE est nommé secrétaire de séance.

Quorum

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum des conseillers municipaux présents est atteint.

Approbation du procès-verbal de séance du 13 Octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du 13 Octobre 2020 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2020-11-001 - Objet : Autorisation d'ester en justice - Défense des intérêts de la commune de Fontcouverte dans l'instance enregistrée sous le n° 2002439-3 introduite par un agent administratif devant le Tribunal Administratif de Poitiers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le courrier de Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 20 Octobre 2020 ;

Considérant que par requête n° 2002439-3 enregistrée le 08 Octobre 2020, un agent administratif a déposé devant le Tribunal Administratif de Poitiers un recours visant à contester l'arrêté municipal n° 2020/33 du 16 Juin 2020 l'informant de la date de consolidation fixée au 11 Avril 2019 sans nécessité de soins post-consolidation avec un taux d'IPP de 10 %, conformément à l'avis émis par la commission départementale de réforme lors de sa réunion du 28 Février 2020, reprenant les conclusions d'une expertise médicale en date du 6 décembre 2019.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n° 2002439-3 introduite par l'agent administratif devant le Tribunal Administratif de Poitiers ;
- **Désigne** Maître Hervé PIELBERG, Avocat à Poitiers, pour représenter la commune dans cette instance ;
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir à tous les stades de la procédure et l'autorise à signer les documents afférents à ce dossier.

2020-11-002 - Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le règlement intérieur permet à l'assemblée de fixer librement ses règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de règlement est présenté chapitre par chapitre. Après débat et échanges il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le présent règlement ci-annexé.

Vote :

Pour..... : 18
Contre..... : 1
Abstention. : 0

2020-114-003 - Objet : Enfouissement des réseaux route de Beausseuil et route de la Sauzaie

Monsieur Sylvain LESPINASSE indique que la commission Voirie et Réseaux s'est réunie pour traiter des sujets en cours.

En ce qui concerne les travaux de voirie de la route de Beausseuil et ceux d'une partie de la route de la Sauzaie, les objectifs sont identiques, à savoir :

- Réduire la vitesse
- Aménager un cheminement doux

Pour réaliser ces travaux importants, nous nous sommes rendus sur le terrain avec le responsable du Syndicat de la Voirie. Il ressort qu'on ne pourra débiter ces travaux qu'après avoir procédé à l'enfouissement des réseaux aériens.

Au préalable, il convient donc de lancer l'opération d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques pour ces 2 voies. Il est proposé de confier cette opération au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (SDEER).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

2020-11-004 - Objet : Demande d'étude d'enfouissement des réseaux aériens au Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) pour la route de Beauseuil et une partie de la route de la Sauzaie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LESPINASSE Sylvain, maire-adjoint en charge de la voirie et réseaux qui expose que dans le cadre des projets de travaux de voirie, il convient de saisir le SDEER pour la réalisation d'une étude d'enfouissement des réseaux aériens de la Route de Beauseuil et une partie de la route de la Sauzaie.

Le SDEER demande aux collectivités de respecter un délai suffisant entre la saisine et l'engagement des travaux d'effacement.

C'est pourquoi, il est proposé de saisir le SDEER dès à présent pour que l'étude d'enfouissement des réseaux aériens des voies précitées puisse être engagée sans délai.

Considérant l'utilité de saisir le SDEER pour étudier les effacements des réseaux aériens de la route de Beauseuil et d'une partie de la route de la Sauzaie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir le SDEER pour une demande d'étude d'effacement des réseaux aériens (électrique et télécom) de la route de Beauseuil et une partie de la route de la Sauzaie.

Objet : Cession terrain lotissement « Chez Pillet »

Monsieur LESPINASSE informe le Conseil Municipal des échanges en cours entre la commune, la SEMIS, la Trésorerie et le Notaire, pour la cession du terrain communal « chez Pillet » à la SEMIS conformément à la convention approuvée en conseil municipal le 19 Février 2020.

Monsieur le Maire précise que les discussions en cours concernent l'assujettissement ou non de cette opération à la TVA. La commune défend l'idée que ladite opération n'entre pas dans le champ de la TVA et souhaite que cette question soit traitée avant la signature de l'acte de vente.

Objet : Informations diverses

. Travaux de voirie

Monsieur Sylvain LESPINASSE informe le conseil Municipal que des travaux de voirie sont en cours sur la route des Ormes ainsi que sur la route de Montignac à hauteur du lotissement Chez Pillet.

Il précise que des réunions d'informations ont été organisées un samedi matin, en mairie, à l'attention des riverains concernés par ces travaux.

. FCTVA

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des montants de remboursements annoncés par la Sous-Préfecture de Saintes au titre du FCTVA : Fonctionnement = 13 734,62 € - Investissement = 25 371,99 €

. FPIC

Monsieur le Maire informe le Conseil des montants versés aux communes membres de la CDA au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Pour Fontcouverte, au titre de l'année 2020, le FPIC représente la somme de 25 158 €.

. SOS Villages d'enfants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir eu connaissance dans l'été d'un appel à projet lancé par le Conseil Départemental en vue de l'implantation en Charente-Maritime d'un 3^{ème} village SOS Village d'enfants.

Il expose que les 2 villages déjà existants sont situés à Beauvais-sur-Matha et Gémozac. Pour l'implantation de ce village, le Département était en recherche d'un terrain constructible de 7000 à 10000 m², situé sur le trajet entre Beauvais-sur-Matha et Gémozac, proche de la gare de Saintes.

La commune de Fontcouverte dispose d'une parcelle située près des espaces sportifs et de l'école maternelle, répondant aux critères recherchés, et classée en zone constructible pour projets d'intérêt collectif dans le cadre du PLU communal.

La candidature de Fontcouverte a donc été adressée au Conseil Départemental en vue d'accueillir ce futur village SOS.

Il indique que l'association SOS Village d'enfants existe depuis 1935 et compte actuellement 17 villages en France.

Anny Duperey en est la marraine.

Sa mission est d'accueillir et de prendre en charge les fratries d'enfants confiées par l'aide sociale à l'enfance lorsque les parents ne sont plus là ou dans l'impossibilité de s'en occuper.

Le vécu « familial » permet un maintien sous le même toit de l'ensemble de la fratrie qui dispose de mamans de substitution présentes pour accompagner les enfants jours et nuits.

Ses objectifs : faire en sorte que les enfants continuent de se développer dans un contexte le plus proche possible de celui d'une famille.

Il expose les structures et l'organisation de cette association.

Le projet consiste en la construction de 10 maisons plus une maison commune qui accueilleront 50 enfants de 1 à 18 ans.

Chaque maison dispose d'une maman « SOS » jour et nuit qui accompagne les enfants à l'école, aux activités, chez le médecin, leur prépare les repas, etc...

Lors d'une rencontre, début octobre, Francis GRELLIER et Sylvain LESPINASSE ont présenté à 3 dirigeants de l'association SOS Villages d'Enfants et à des membres du Conseil Départemental les atouts de la commune de Fontcouverte (qualité des structures scolaires, sportives et de loisirs, proximité du Ferrocampus et de la gare de Saintes, ...) et montré le site potentiel d'installation.

Lors de la séance d'ouverture de la session d'automne du Conseil Départemental, le président Dominique Bussereau a annoncé que l'implantation du 3^{ème} SOS villages d'enfants de Charente-Maritime se ferait sur la commune de Fontcouverte.

Francis GRELLIER souligne les bienfaits du choix de Fontcouverte pour l'implantation de ce village. En premier lieu parce qu'il s'agit d'une belle action sociale, ensuite parce qu'elle va accroître les effectifs des écoles maternelle et élémentaire et enfin parce qu'elle entraînera la création de 30 à 35 emplois sur le territoire.

Francis GRELLIER estime que les Fontcouvertois(es) peuvent être fiers et honorés du choix de notre commune pour l'implantation de cette structure.

Francis GRELLIER indique que la prochaine étape sera de rencontrer les dirigeants.

Le financement de ce projet sera pris en charge de la façon suivante : le terrain sera cédé gracieusement par la commune à l'association. Cette dernière réalisera les constructions à ses frais via des fonds provenant de dons, legs, ou du mécénat. Le Conseil Départemental financera le fonctionnement dans le cadre de sa compétence sociale.

20h45 : Grégory BUREAU quitte la séance et donne pouvoir à Sylvain LESPINASSE

. Panneau Pocket

Marie-France DREY présente le nouveau dispositif qui ne nécessite pas de maintenance particulière par la commune.

Cette information a été transmise par mail à tous les membres du Conseil pour les inviter à télécharger l'application. Elle précise qu'ils ont été les premiers informés.

Dans le prochain bulletin municipal, l'information sera diffusée à tous.

. Visio-conférence PLUi

Francis GRELLIER rappelle au Conseil Municipal l'invitation de la CdA de Saintes à participer à la visio-conférence qui traitera de la mise en place du PLUi, instaurée par l'ancien Conseil Communautaire.

La CdA ouvre plusieurs réunions sur ce thème à l'attention de tous les conseillers municipaux.

Francis GRELLIER invite les Conseillers à y participer car il s'agit là d'un sujet de mandat.

QUESTIONS DIVERSES :

Stéphane MORIN expose au Conseil Municipal qu'un tract papier a été distribué sur la commune indiquant la création d'une association pour diffuser des informations municipales. Il indique qu'il a demandé à obtenir les statuts et qu'il est surpris de cette démarche.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si l'un d'entre eux dispose d'informations au sujet de cette association.

Monsieur le Maire n'a obtenu aucune réponse à cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Ont signé au registre les membres présents.